À Bromont, le 28 octobre 2020

À l'attention du responsable d'activités sportives

Objet : Engagement du CNCB à prévenir le risque de transmission du virus dans le cadre d'activités sportives au sein de votre établissement

Afin de répondre à la réglementation en vigueur et de vous assurer que nous prenons toutes les dispositions nécessaires en vue de prévenir le risque de transmission du virus dans votre établissement, vous trouverez ci-après la liste de nos engagements.

Dans le cadre d'activités sportives au sein de votre établissement, le personnel du CNCB s'engage à :

- Favoriser la pratique de ses activités sportives à l'extérieur, si possible.
- Limiter le partage des équipements sportifs et des équipements de protection.
- Nettoyer et désinfecter les équipements partagés tels que les vélos, les casques, les protections, avant et après l'activité.
- Favoriser les repères physiques indiquant la distance à respecter entre les participants comme l'utilisation de cônes.
- Éviter les contacts physiques qui ne sont pas nécessaires à la pratique de l'activité, en demandant par exemple à l'élève de s'éloigner de son vélo si des réglages doivent être faits par l'entraineur. Ce dernier prendra les dispositions nécessaires pour désinfecter les parties du matériel qui seront touchées par l'élève par la suite.
- Porter un couvre-visage en tout temps lors des déplacements dans votre établissement comme les corridors, ou la cour de l'école.
- Porter un couvre-visage lors de la pratique de l'activité sportive lorsque la distanciation n'est pas possible avec les élèves et le personnel de votre établissement présent.
- Au besoin, l'entraineur s'adapte avec les mesures sanitaires de l'établissement lorsque prévenus lors de la réservation de l'activité.

Maxine Bergeron, entraîneure responsable du programme | maxine@cncb.ca | 450-534-3333